

# Tous accrochés au boulot ?

**TRAVAIL.** Crise oblige, de plus en plus de salariés déjeunent devant leur écran et s'endorment avec leur smartphone. Un vrai danger pour les « workalcoholics ».

**E**st-ce qu'il vous arrive de répondre à des e-mails ou des appels professionnels en dehors de vos horaires de travail ? On ne passe votre journée déjeuner scotché à votre ordinateur, le téléphone à la main ? Si la réponse est oui, dans les deux cas, vous n'êtes pas seuls. Une étude publiée dans le magazine *Harvard Business Review* révèle que, tous pays confondus, les salariés début

La crainte de perdre son emploi et les nouvelles technologies sont souvent à l'origine de comportements addictifs au travail.

La crainte de perdre son emploi et les nouvelles technologies sont souvent à l'origine de comportements addictifs au travail.

plient leurs difficultés à « décrocher ». Un quart d'entre eux confesse d'ailleurs qu'ils se sentent obligés de répondre à toute heure à des messages professionnels. Même si nous restons plus relax que les Anglo-



La crainte de perdre son emploi et les nouvelles technologies sont souvent à l'origine de comportements addictifs au travail.

(P. ANPICTIRE/CULTURA)

choisissent de s'investir corps et âme dans leur travail, et notamment les moins de 30 ans. » Ce constat inquiète Jean-Claude Delgènes, qui appelle les dirigeants d'entreprise à ne pas laisser faire. En Allemagne, le

choisissent de s'investir corps et âme dans leur travail, et notamment les moins de 30 ans. » Ce constat inquiète Jean-Claude Delgènes, qui appelle les dirigeants d'entreprise à ne pas laisser faire. En Allemagne, le

## Il faut des chartes de bonnes pratiques

PAR CLAUDE DELGÈNES

Directeur général du cabinet Deloitte

C'est un fait : la dévotion des salariés envers leur travail a augmenté au cours des dernières années. Mais, dans un monde où le travail est devenu un jeu vidéo, il faut des chartes de bonnes pratiques.

Pourquoi ? Parce que le travail est devenu un jeu vidéo.

Le jeu vidéo est devenu un véritable phénomène de société. Les joueurs passent des heures à jouer à des jeux vidéo, et ce, même lorsqu'ils sont au travail. Cela a conduit à une augmentation du stress, de la fatigue et de l'absentéisme. Les entreprises doivent donc mettre en place des chartes de bonnes pratiques pour limiter ces effets négatifs.

Ces chartes doivent être adaptées à chaque entreprise et à chaque secteur d'activité.

Elles doivent définir des règles claires et précises sur l'usage des technologies de l'information et des médias sociaux.

Elles doivent également promouvoir une culture d'entreprise basée sur le respect, la transparence et la responsabilité.

Enfin, les chartes de bonnes pratiques doivent être régulièrement mises à jour pour tenir compte des évolutions du marché et des technologies.

En conclusion, il est essentiel pour les entreprises de mettre en place des chartes de bonnes pratiques pour protéger leur capital humain et leur performance.

Cela implique de définir des règles claires et précises sur l'usage des technologies de l'information et des médias sociaux.

## ESCROQUERIE

### Vers des mises en examen de « banques majeures »

**L**es victimes de l'affaire Apollonia attendent « la mise en examen de banques majeures » après celles de cinq autres établissements financiers, dans ce dossier d'escroquerie présumée aux investissements immobiliers, a indiqué hier leur avocat. Le juge marseillaise Catherine Lévy a notamment mis en examen la semaine dernière la holding et deux filiales du Crédit immobilier de France (CIF) pour escroqueries en bande organisée, complicité et recel selon les cas.

La justice leur reproche, dans les prêts accordés aux clients de la société immobilière Apollonia durant les années 2000, des violations de la réglementation. Les banques se sont « abstenues de fournir des informations » aux personnes démarchées par Apollonia, et ne leur ont pas « notifié les offres de prêt ». Près d'un millier de personnes ont été victimes de l'escroquerie par Apollonia, qui leur faisait acheter à crédit des appartements — à des prix surevalués — pour un total d'1 Md€. DF

## GAZ

**Des concurrents de GDF Suez** (Altargaz, Gaz de Paris, Planète Oul et Poweo Direct Energie) renoncent pour le moment à attaquer le gouvernement au Conseil d'Etat à la suite de sa décision de limiter la hausse des tarifs réglementés du gaz (2 %, soit le niveau de